



HAL
open science

Le corps du fleuve : mobilités et stratégies sociales sur le Maroni

Grégory Beriet

► **To cite this version:**

Grégory Beriet. Le corps du fleuve : mobilités et stratégies sociales sur le Maroni. Labor e Engenho, 2017, 11 (2), pp.165 - 175. 10.20396/labore.v11i2.8649745 . halshs-01821245

HAL Id: halshs-01821245

<https://shs.hal.science/halshs-01821245v1>

Submitted on 20 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le corps du fleuve : mobilités et stratégies sociales sur le Maroni

DOSSIER RIOS E CIDADES: ARAGUAIA



Grégory Beriet

Maitre de Conférences, Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique (EA 1163 — Université de Nantes et La Rochelle, France), École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, Université de Guyane. Cayenne [Guyane Française] France <berietg@gmail.com>.

Résumé

Notre article se consacre à l'étude du rôle social d'un fleuve de l'ouest guyanais dans les mobilités et migrations transfrontalières des populations. Le Maroni, fleuve situé à la frontière de la Guyane française et du Surinam, constitue l'épicentre de déplacements constants de populations entre les villes de Saint-Laurent-du-Maroni (en Guyane) et Albina (au Suriname). Marquée par une progression démographique exponentielle, un taux de natalité et un solde migratoire important ainsi qu'une forte paupérisation des populations, cette région apparaît également sujette à des formes de régulation politique qui semble ne pas saisir le profond dynamisme dans les modalités d'organisation sociale, les transactions commerciales ainsi que le fonctionnement des communautés. Nous étudierons donc cette dissymétrie entre les réalités migratoires vécues et les dispositifs de biopouvoir subis par les populations du Maroni. Ce biais d'analyse nous permettra ensuite de mieux saisir le rôle central du fleuve, perçu comme une frontière par l'État français et vécu comme un centre névralgique des relations intercommunautaires pour les populations.

Mots-clés

Biopolitique. Guyane. Frontières. Migration. Communautés.

The bodies of the river: mobility and social strategies on the Maroni

Abstract

Our article is dedicated to the study of the social function of a river in Western French Guiana in the mobility and cross-border migration of populations. The Maroni River located on the borderland of French Guiana and Suriname is the epicentre of constant movements between the towns of St.-Laurent-du-Maroni (in Guyana) and Albina (in Suriname). Marked by an exponential population growth, birth rate and a significant net migration as well as a strong impoverishment of the people, this region is also subject of political regulation which seems not to grasp the profound dynamism in terms of social organization, commercial transactions and the organization of the communities. We will therefore study this asymmetry between the realities of migration and of Biopolitic devices suffered by the populations of the Maroni River. This analysis through will then allow us to better understand the central River, perceived role as a border by the State French and lived as a hub of community relations for the people.

Keywords

Biopolitics. Guyana. Borders. Migration. Communities.

1. Introduction

Notre article se propose d'étudier la région ouest guyanaise et le fleuve Maroni afin de comprendre les phénomènes migratoires que connaît la Guyane actuellement. Dans cette perspective, nous mènerons une analyse historique en mettant en perspective l'incidence des évolutions politiques de l'ancienne colonie française sur la structuration socio communautaire de la Guyane. Cependant, dans le cadre de cet article, notre objectif consiste également à comparer l'espace régulé par l'Etat et l'espace vécu par les populations, en prenant appui sur le rôle structurant du fleuve Maroni dans les jeux d'échanges et les mobilités des populations migrantes en provenance du Surinam, pays situé à la frontière de la ville de Saint-Laurent du Maroni¹.

La Guyane connaît en effet une progression démographique majeure que les projections de population effectuées par les instituts de statistiques ne font qu'attester². En effet, si le territoire comptait un peu plus de 200000 habitants officiellement recensés en 2007, ce chiffre devrait s'élever à près de 600000 en 2040. Cette hausse exponentielle de la population n'est pas sans conséquence et, par ailleurs, l'approche globale du territoire ne doit pas occulter le fait que la démographie ne progresse pas de manière symétrique sur l'ensemble du territoire.

En effet, la région la plus dynamique du point de vue des soldes naturel et migratoire reste celle du Maroni, comme en atteste l'accroissement démographique de la principale ville de la région, à savoir Saint-Laurent-du-Maroni³. La ville s'est développée au milieu du XIXe siècle sous l'influence de différents facteurs; activité d'orpaillage, mise en place du baigne et de la transportation ainsi qu'une volonté politique de développement commercial de la colonie française, plus spécifiquement à travers la recherche de partenariats commerciaux avec les colonies frontalières néerlandaise (Suriname) et anglaise (Guyana). Si la commune n'a connu qu'une progression démographique mesurée durant les deux premiers tiers du XXe siècle, l'impact de la migration associée à la construction du Centre Spatial Guyanais à Kourou (années 1960) et, plus encore, les mouvements de population réfugiée fuyant la guerre civile au Suriname (1986-1992) vont durablement transformer la démographie du territoire. Les populations bushinenge⁴ installées sur le fleuve Maroni cumulent à la fois des pratiques natalistes extrêmement fortes et des mobilités humaines inscrites dans les stratégies socioéconomiques des différentes communautés. Très souvent, ces éléments entrent en contradiction avec les règles administratives et juridiques de la France, ce qui n'est pas sans occasionner des difficultés pour ces populations à se sentir pleinement insérées dans la société guyanaise.

Par ailleurs, l'impact de discours anxigènes sur l'immigration et la méconnaissance de la législation française et européenne en matière de mobilités transfrontalières tendent à favoriser des formes de ségrégations sociospatiales se manifestant dans le rejet des populations surinamaises, pourtant pleinement intégrées dans les jeux sociaux qui se structurent entre la ville guyanaise de Saint-Laurent-du-Maroni d'une part, et celle surinamaïse d'Albina, située sur l'autre rive du fleuve Maroni. C'est d'ailleurs au regard de ces jeux sociaux et commerciaux qu'il convient de se demander si les deux communes ne forment pas en réalité une seule et même entité urbaine dont le fleuve constitue le lieu stratégique des mobilités humaines. Par ailleurs, l'importance des phénomènes sociaux entre les deux aires urbaines de Saint-Laurent et d'Albina, présente un intérêt certain pour saisir les évolutions socioculturelles générées au sein de ces territoires. Les langues, les rapports entre les différentes populations et la paupérisation qui frappe une partie importante de la population maronienne — accentuée notamment par les difficultés

¹ Pour la situation géographique du lieu, voir Figure 1.

² Voir Figures 2 et 3.

³ Voir Figure 4.

⁴ Mot que l'on traduit par «homme de la forêt», les communautés bushinenge sont issus de la fuite des esclaves surinamiens qui s'installèrent au cœur de l'Amazonie pour échapper aux esclavagistes et se libérer du système de la traite négrière. Ces communautés constituent actuellement en Guyane le premier vecteur de progression démographique. Si leurs terres d'élection restent le Maroni, ils s'intègrent désormais dans l'ensemble des sphères de la société guyanaise et sur tout le territoire, depuis notamment qu'ils ont pu accéder à la citoyenneté française. Les principales ethnies bushinenge sont les Boni, les Aluku, les Djuka et les Saramaka.

drastiques d'accès à la régularisation administrative d'étrangers⁵ — constituent des indicateurs essentiels des conséquences de la répression biopolitique des migrants sur un territoire au sein duquel les corps paraissent être l'objet de perpétuelle mobilité résidentielle. Le statut du migrant en tant qu'il se représente lui-même comme migrant devient ainsi plus complexe à définir. Pleinement inséré au maillage social sur les berges du Maroni, ce dernier vit son statut d'étranger dès qu'il tente de rallier la façade littorale des villes de Kourou et Cayenne, cette dernière étant la capitale administrative de la région Guyane.



Figure 1. Vue Satellite de la région du Maroni. (Google Earth).

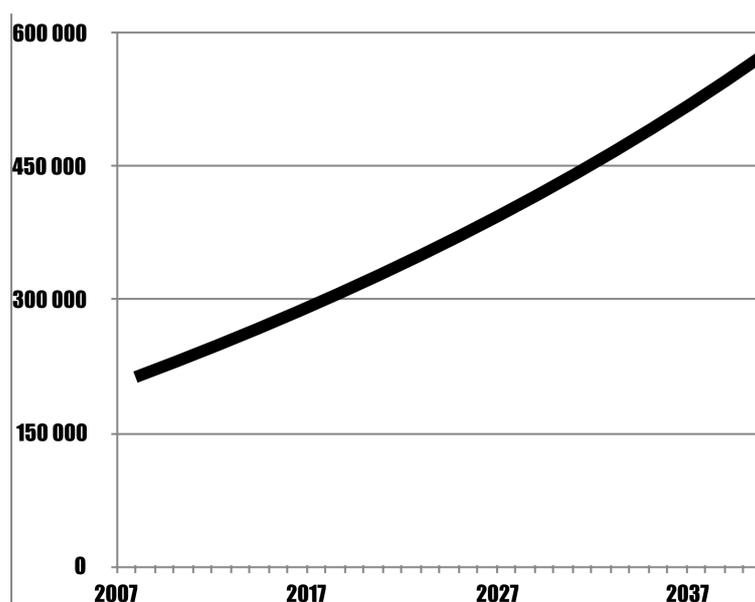


Figure 2. Projection démographique de la Guyane française (2007-2040).
Source : INSEE

⁵ Dont la proportion de personnes en situation irrégulière ne cesse de croître.

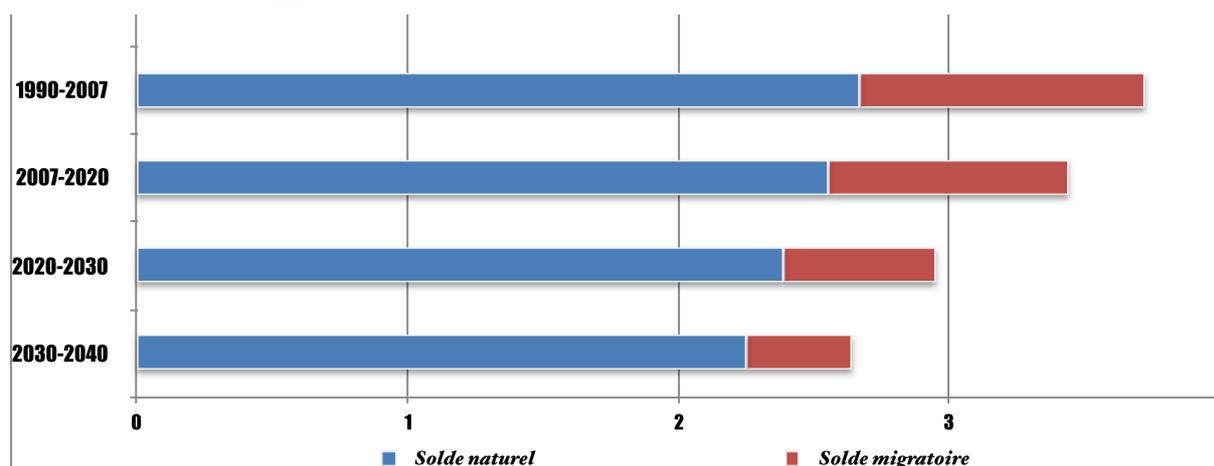


Figure 3. Part du solde naturel et migratoire dans les projections démographiques (1990-2040). Source : INSEE.

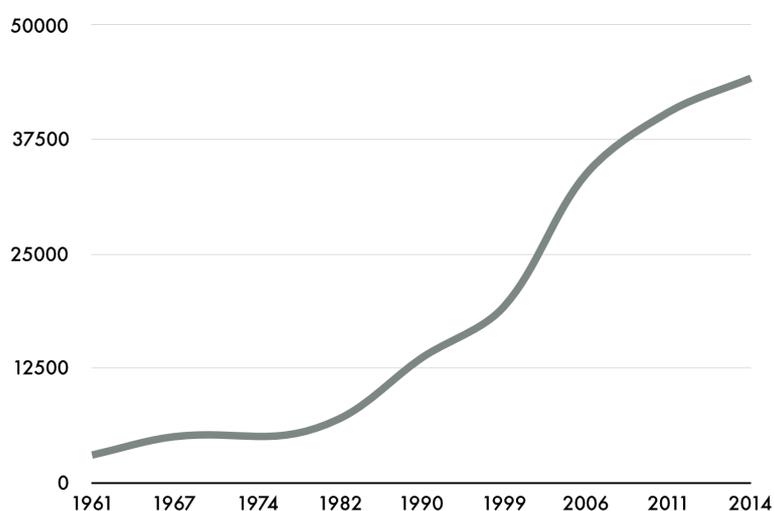


Figure 4. Démographie de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni (1961-2014). Source : INSEE.

Au regard des ces différentes interrogations, nous allons dans un premier temps présenté la relation socio-historique très forte qui unit le Maroni, la ville de Saint-Laurent et les pratiques de mobilité. Puis, nous présenterons les principales difficultés socioéconomiques auxquelles sont confrontées les populations actuellement et l'importance du fleuve comme lieu d'une *sublimation* de ces difficultés. Enfin, nous analyserons l'impact des dissonances entre le statut politique du migrant tel qu'il est perçu par la France en Guyane et le vécu des populations maroniennes pour mettre en perspective les dangers et dérives du biopouvoir dans la mise en quarantaine du territoire maronnien, mise en quarantaine motivée essentiellement par une crainte démesurée et/ou instrumentalisée des mobilités sociales qui ont cours au sein de ce territoire.

2. "Saint-Laurent et le Maroni" : histoires d'or et de prison

L'histoire de Saint-Laurent-du-Maroni demeure intimement liée à celles du bagne et de la ruée vers l'or. Si la colonisation française de la Guyane débute entre les années 1620 et 1630 et que le Maroni a constitué, dès l'époque moderne, un point d'entrée fluvial stratégique pour la marine royale, c'est surtout durant la seconde moitié du XIXe siècle que la région devient l'objet de préoccupations géostratégiques de la part de l'empire colonial français. En effet, deux évènements majeurs modifient profondément la place du fleuve Maroni et la nature des populations environnantes.

Dans un premier temps, après l'abolition de l'esclavage en 1848, la ruée vers l'or conditionnent l'installation de nombreux créoles de la Caraïbe⁶ sur les bords du fleuve Maroni, lieu où se concentre une grande partie de la production et de l'extraction de l'or. La quête de l'or aux Amériques se comprend notamment par l'image d'El Dorado que véhiculent les territoires amérindiens, notamment ceux d'Amazonie. Il suffit pour s'en convaincre de lire le passage recensé par le géographe Emmanuel Lezy dans les chroniques de l'Espagnol Oviedo qui, en 1539, se lamente de la sauvagerie des indigènes américains qui gaspillent le précieux minerai, à l'instar du chef qu'il met en exergue :

Ce grand seigneur, ou ce grand prince, est toujours couvert d'une poudre d'or aussi fine que pulvérisé. Il lui semble en effet qu'il est moins élégant de s'accoutrer différemment — ce que pratiquent d'autres seigneurs et princes fortunés — et qu'aller vêtu de poudre d'or est une chose singulière, inusitée, originale et plus coûteuse, car ce qu'il met le matin, il l'enlève, en se lavant, le soir : tout cela est jeté et se perd dans le sol (Lézy, 2000).

Ainsi, lorsque les prospections révèlent la présence en quantité de précieux filons d'or sur les terres de Guyane française, le gouvernement français, ainsi que de nombreuses populations créolophones lésées par l'accaparement des terres des anciens esclavagistes, tentent de s'implanter sur les berges du Maroni afin d'y faire fortune, ou tout du moins de gagner suffisamment pour accéder à la propriété foncière. Ce phénomène aura pour conséquence d'engendrer une émigration créole conséquente vers la Guyane ainsi qu'une reprise en main par l'Etat colonial de la région du Maroni. Pour l'immigré, le site aurifère représente un moyen d'accéder à une certaine émancipation sociale et économique. Mais les conditions exécrationnelles de l'arrivée, la corruption des agents chargés de gérer les placers, les maladies tropicales ainsi que la violence inhérente aux activités d'orpaillage brisent souvent les rêves de fortune du projet migratoire. En effet, du point de vue de l'Etat colonial et des sociétés d'orpaillage qu'il soutient, cette immigration permet essentiellement de créer un nouveau système de servage dont les accointances avec le système esclavagiste demeurent importantes :

Rapidement, le potentiel immigré va permettre aux sociétés de développer une forme de servitude. Le migrant orpailleur, forcément « maraudeur » à son arrivée en Guyane, ne peut prospecter qu'au hasard s'il veut s'affranchir de la tutelle d'un contrat de bricole. S'il réussit, le problème de régularisation de ses droits en vue d'une exploitation plus lucrative, de l'acquisition d'un matériel plus important et de la garantie foncière du gisement par l'acquisition d'une concession, se pose. Or, le pillage des placers est fréquent et le « maraudeur » peut d'autant moins quitter le placer qu'il n'en connaît que rarement la localisation géographique. Son seul contact avec Cayenne, unique centre administratif, est donc le courtier de la maison de commerce, acteur de son approvisionnement (et de son contrôle...). Ce personnage se charge des démarches administratives mais réalise l'opération, au nom de la société qui acquiert, de fait, une autre concession et un bricoleur. Si l'on ajoute que le « maraudeur » est pratiquement sans ressources à son arrivée en Guyane et doit prendre un crédit de fonctionnement auprès d'une société de commerce, on perçoit le degré d'exploitation et l'oppression paternaliste qui en découle. Sous cette forme, les sociétés d'exploitation aurifère vont se transformer en gestionnaires de concessions sur lesquelles elles maintiennent des « bricoleurs » qu'elles asservissent grâce au système d'approvisionnement (Piantoni, 2008).

A côté de la ruée vers l'or, facteur de déstructuration des communautés amérindienne et bushinenge et vecteur de mobilités mercantiles et destructrices pour l'environnement, le bagne et la transportation des forçats, réintroduite entre 1852 et 1854, constituent des événements majeurs dans l'histoire de la région. Dans le sillage des premiers débarquements de forçats au mois d'août 1854, le gouverneur de Guyane Auguste Laurent Baudin décide, en 1858 plus exactement, de fonder la cité de Saint-Laurent-du-Maroni. Ce site n'est pas considéré à proprement parlé comme une ville mais plutôt, à l'instar de ce que firent les Anglais avec le site pénitencier de Botany Bay, comme une colonie pénitentiaire agricole.

⁶ Ces derniers sont pour la plupart exclus de toute possibilité d'accès à la propriété foncière une fois l'esclavage aboli. En effet, les grands propriétaires terriens esclavagistes s'accaparent une grande partie de terres, exerçant des formes de pression politique en défendant le fait que ces derniers ont perdu de substantielles revenus suite à la fin du système esclavagiste.

Cependant, le conflit qui oppose la France et le Brésil pour la frontière amazonienne⁷, détermine les ministères de la marine et des colonies à rechercher des partenaires économiques dans des colonies telles que le Suriname (Hollande) ou le Guyana (Grande-Bretagne). Dès lors, la commune de Saint-Laurent-du-Maroni revêt, pour certains ingénieurs de marine notamment, un intérêt économique et stratégique conséquent. Ainsi, lorsque l'ingénieur de marine Renard souligne la nécessité de développer le commerce portuaire de la Guyane, condamnant l'état de vétusté et la faible activité du port de Cayenne, il jette automatiquement son dévolu sur Saint-Laurent et son fleuve pour l'édification d'un deuxième port :

Le nouveau port ne pourrait être situé que sur une rivière, comme tous les ports de Guyanes. un examen rapide suffit à écarter toutes les rivières autres que le Maroni. Aussi les partisans de l'abandon de Cayenne⁸ conseillent-ils l'adoption du Maroni⁹.

La fièvre de l'or de cette époque et le caractère central de la région du Maroni dans l'activité aurifère, a en effet fait germer l'idée que Saint-Laurent, cité pénitentiaire, puisse devenir la principale ville de la colonie guyanaise. Mais sa situation géographique (trop ancrée dans l'estuaire), ainsi que les craintes quant à la salubrité des lieux, les risques d'envasement des navires ainsi que la trop grande proximité frontalière avec la colonie hollandaise¹⁰ nuisent à la déclinaison de cette idée dans les faits. Jusqu'aux années 1960, Saint-Laurent du Maroni va donc osciller démographiquement au gré de l'augmentation puis du déclin de l'orpaillage, de la fermeture et de la liquidation des bagnes de Guyane, avant de connaître à nouveau des bouleversements démographiques entre les années 1960 et le début des années 1990.

Avec la départementalisation de 1946, la Guyane voit sa population entrer progressivement dans un statut de citoyenneté et des rapports nouveaux avec la France «métropolitaine». Néanmoins, toutes les populations ne sont pas considérées sur le même pied d'égalité et, pour les communautés bushinenge comme amérindienne, la reconnaissance de la nationalité française se fera de façon plus beaucoup plus tardive. Ce n'est en effet qu'à la fin des années 1960 qu'un vaste programme de naturalisation est mené à destination des communautés dites du *fleuve*. La dissolution du territoire de l'Inini, liée à la fin de l'activité aurifère, et la création de deux communes à l'intérieur de l'Amazonie¹¹ conditionnent l'extension des politiques de francisation à l'égard des populations de l'intérieur de la Guyane.

3. Migrants et réfugiés du Maroni. le corps migrant objet de dispositifs biopolitiques

L'accès à la citoyenneté française pour les populations du Maroni et de l'Oyapock eut un impact important sur la transformation des stratégies de mobilité. Dans un premier temps, l'accès à la citoyenneté a permis l'acquisition à un certain nombre de droits sociaux ainsi que favoriser une entrée sur le marché du travail. Dans le même temps, beaucoup ont critiqué le fait que cette politique participait à une déstructuration des usages communautaires, en instillant des processus d'acculturation à la modernité du monde capitaliste. Il ne s'agit pas pour nous ici d'entrer dans les détails, mais retenons que les dispositifs mis en place par l'Etat français et les pouvoirs politiques locaux se révèlent extrêmement pernicieux et favorisent une altération profonde des modes de vie communautaires¹².

⁷ Au tout début du XXe siècle, La résolution adoptée en Suisse du «contesté franco-brésilien» vient graver dans le marbre des querelles frontalières historiquement ancrées entre la France et le Brésil. Sur cette question, Boudoux d'Hautefeuille, Madeleine. 2012. «Entre marge et interface : recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane/Amapa)». Antilles-Guyane. <http://www.theses.fr/2012AGUY0504>.

⁸ Il fait référence à ceux qui souhaitent, à cette époque, l'abandon du port de Cayenne pour faire de Saint-Laurent le port de commerce principal.

⁹ Renard, Jean Marie Pierre Auteur du texte, et France Ministère des colonies Auteur du texte. 1913. Mission en Guyane en 1910 / résumé du rapport de M. Renard,... Paris: E. Larose. p.10 <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5800573j>.

¹⁰ Qui risquait de générer des tensions quant à la partition des deux nations sur le fleuve.

¹¹ Maripasoula et Grand-Santi.

¹² Monimofou, Gladys. 2016. «Société et interculturalité. Interprétation et représentation des Bushinenge en Guyane». Mémoire de master. ESPE. Université de Guyane.

Dans le même temps, ils contribuent également à une extension géographique et démographique des mobilités des populations maroniennes. Le premier exemple le plus significatif de cet état de fait reste la constitution du quartier bidonville appelé «Village Saramacca» à Kourou, lors de la construction du Centre Spatial Guyanais. Ce village est apparu à la fin des années 1960 et il est constitué majoritairement de populations bushinenge¹³. Ce village se destinait à accueillir — de manière temporaire — les ouvriers bushinenge qui présentent un intérêt pour le CNES. Si les contrats sont à durée déterminée, afin d'éviter toute forme de sédentarisation et la constitution de bidonvilles, le village n'en a pas moins continué à grandir et favoriser, par le truchement des mobilités sociales des communautés bushinenge, une extension de l'aire géographique de ces communautés, désormais reliées par Kourou, ville située à l'interface de Saint-Laurent et de Cayenne. Pour comprendre le rôle que Kourou a joué dans la mobilité des populations du Maroni, il suffit d'écouter le récit de M. Mofou, bushinenge installé à Kourou depuis l'année 1966 :

J'ai choisi la ville de Kourou parce qu'il y avait beaucoup plus de travail qu'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui j'y suis attaché. A mon arrivée en 1966 on nous donnait un logement, la nourriture, je travaillais pour SOCRATA 97 une entreprise qui regroupait plusieurs métiers comme celui de serrurier, menuisier, soudeurs... J'ai travaillé pendant 19ans puis nous n'avions plus de travail. Mais c'était très compliqué et je suis parti faire autre chose. Après j'ai fait des jobs par ci et par là. Les créoles étaient jaloux de nous parce que nous ne payons rien alors que l'on recevait le même salaire. Comme je travaillais bien, on me permettait de proposer des ouvriers. C'est comme ça que j'ai appelé mes cousins et connaissances qui étaient restés à Saint Laurent du Maroni et ailleurs à venir ici. Au village, il y avait la partie Boni et une Saramacca. Nous ne nous mêlions pas, chacun vivait de son côté. Ils étaient bien plus nombreux. Nous étions soudés au village (la partie boni), le jour de l'an nous mangions tous ensemble, qui le voulait venait qui ne voulait pas restait chez eux. Nous vivons tous comme des frères et sœur sauf avec les Saramacca, l'appartenance du groupe ne comptait pas et ça me manque aujourd'hui. Car nous sommes séparés dans différents villages, de temps en temps nous nous voyons. De plus, avec le travail, nous n'avons pas le temps de nous voir¹⁴.

Le regroupement communautaire et familial et les réseaux de solidarité de clans constituent donc des vecteurs centraux de la migration des populations du Maroni. Mais si le champ de la mobilité reste encore restreint aux berges de la partie française du fleuve, ce dernier va prendre une dimension transfrontalière lors de la guerre civile au Suriname (1986-1992).

4. De la mobilité vécue au déplacement subi. Le Maroni comme porte de sortie pendant la guerre civile au Suriname

A la suite de son licenciement de l'armée surinamienne pour vols, le sergent Djuka Ronnie Brunswijk attaque directement le président Désiré Bouterse en le taxant de racisme à l'encontre des Bushinenge, son renvoi de l'armée constituant le symbole de ces pratiques discriminatoires à ses yeux. L'autoritarisme et la corruption du président Bouterse, à la tête d'un Etat du Suriname indépendant depuis 1975, favorise la coalition de rebelles bushinenge autour de Brunswijk qui se font appeler les Jungle Commando et mènent des actions de guérilla afin de reprendre les villes surinamiennes pour tenter de renverser le pouvoir. Cette situation se traduit également par des représailles militaires d'une grande violence à l'encontre des populations bushinenge, accusées de soutenir la guérilla et considérées comme dangereuses à cause de leurs modes de vies communautaire et forestière¹⁵. Cette violence se traduit par la fuite de dizaine de milliers de surinamiens qui vont se réfugier sur l'autre rive du Maroni et être accueillis au sein de camp de réfugiés en Guyane française.

¹³ Saramaka (d'où le nom du village) mais également Djuka et Boni.

¹⁴ Ibidem. p 66.

¹⁵ Du fait qu'elles vivent dans la forêt et n'appartiennent pas à une élite créolophone urbaine de Paramaribo, ville concentrant à elle seule près de la moitié de la population surinamienne.

Cependant, si l'Etat français, avec l'aide du Haut Commissariat aux Réfugiés, accueille les populations persécutées, il ne leur reconnaît en revanche aucun droit à l'obtention du statut de réfugiés. On leur crée même un statut spécial; PPDS — Populations Provisoirement Déplacées du Suriname. Craignant des réactions violentes des populations si les réfugiés pouvaient accéder aux droits sociaux via un statut de réfugié et voulant assurer la sécurité des infrastructures stratégiques (notamment la base spatiale), l'Etat français confie la gestion des camps à l'armée cantonnant le HCR à un simple rôle d'interlocuteur privilégié. Par ailleurs, l'objectif de la France consiste essentiellement à appuyer le gouvernement surinamien dans la résolution du conflit, afin de favoriser par la suite le retour des populations dans leur territoire d'origine. Or, leur offrir un statut de réfugié pourrait faciliter leur implantation pérenne sur le territoire et, par le jeu communautaire et le regroupement familial, accélérer les phénomènes migratoires transfrontaliers vers la Guyane.

Si l'Etat français tentera bien d'éliminer toute trace de la présence des Surinamais déplacés à la fin de la guerre civile¹⁶, les réfugiés déclinent majoritairement les incitations financières pour repartir vers le Suriname. La crainte des représailles mais aussi le fait qu'ils avaient — durant plus de cinq ans — reconstitués une vie de l'autre côté du fleuve, sont autant de facteurs dévoilant une inadéquation des règles de la frontière administrative avec les pratiques territoriales des bushinenge. Cela traduit plus globalement la méconnaissance complète des relations que les populations maroniennes entretiennent avec ce territoire, et plus spécifiquement son fleuve¹⁷.

5. Des mobilités transfrontalières. Un corps mobile pour un centre-fleuve

Si pour l'Etat français, le fleuve Maroni constitue une frontière, pour les populations qui le pratiquent quotidiennement, il représente bien plus un centre névralgique créant et façonnant les rapports sociaux et commerciaux entre les communautés. Il suffit de se promener sur les berges du Maroni, entre Saint-Laurent et Albina, de pratiquer les quartiers populaires qui jonchent celui-ci pour constater que le fleuve constitue un élément central de l'économie des populations. On y fait transiter des denrées de première nécessité, du carburant et de l'artisanat local qu'on vend par la suite sur les marchés. Du côté d'Albina, les populations saint-laurentaises y trouvent des produits bien meilleur marché que sur les rives françaises. Côté Saint-Laurent, la présence de personnes issues de catégories socioprofessionnelles plus élevées offre une manne financière non négligeable pour l'économie informelle à laquelle se livrent les personnes en situation de précarité sociale.

La difficulté pour les pouvoirs publics guyanais s'accroît lorsqu'on prend en considération le poids démographique croissant acquis par Saint-Laurent-du-Maroni. En effet, cette ville est le symptôme patent d'une transformation sociohistorique majeure de l'Ouest guyanais qui est passé de «Territoire refuge¹⁸» pour les populations bushinenge du XVIIIe siècle à une région appelée à jouer un rôle essentiel dans les modifications sociourbaines et, finalement, politico-sociales de la Guyane du XXIe siècle. C'est ici que la guerre civile au Suriname constitue un événement, au sens foucauldien du terme, dans le sens où au-delà du conflit, elle a restructuré profondément les formes d'organisation socioéconomique et les réseaux d'échanges de la région, tout en favorisant par ailleurs une transformation des règles communautaires des sociétés du fleuve, désormais tiraillées entre un substrat traditionnel prégnant et une modernité capitaliste acculturante.

Au sein de cette dichotomie, les mobilités apparaissent comme un formidable observatoire des configurations socioculturelles. Que l'on observe les usages sociolinguistiques ou les jeux

¹⁶ Lire notamment Price, Richard, et Sally Price. 2004. *Les Marrons*. 2. éd. Cultures en Guyane. La Roque d'Anthéron: Vents d'Ailleurs.

¹⁷ Lire notamment Bourgarel, Sophie. 1989. «Migration sur le Maroni : les réfugiés surinamais en Guyane». *Revue européenne des migrations internationales* 5 (2): 145-53.

¹⁸ Jolivet, Anne, Emmanuelle Cadot, Estelle Carde, Sophie Florence, Sophie Lesieur, Jacques Lebas, et Pierre Chauvin. 2011. «Migrations et soins en Guyane». Document de travail 105. Paris: INSERM. Université Pierre et Marie Curie. Agence Française de Développement. p. 49.

d'échanges drainés par l'économie informelle, on reste frappé par le fait que les populations ont su transcender les règles administrative et policière des Etats français et surinamien, pour créer un espace où les migrations répondent à une forme d'organisation para-étatique de l'habitat, des usages langagiers et, bien entendu, de l'économie informelle :

*Dans cette configuration locale, la Guyane est assimilée à un espace de consommation dans un système économique principalement fondé sur une économie de transferts et le Suriname à un espace de production*¹⁹.

Dès lors rejaillit un paradoxe qui est difficile à surmonter pour ce territoire français d'Amérique. Les mobilités transfrontalières du Maroni sont perçues comme des pratiques migratoires irrégulières du point de vue juridique tandis que pour les populations autochtones, pratiquant souvent la plurirésidence, les déplacements sur le fleuve apparaissent comme des usages du quotidien, perçus et vécus comme légitimes et indispensables à l'insertion socioéconomique sur le territoire.

Signe de cette tension et véritable catalyseur des problématiques sociales de la région, le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais concentre une grande partie des difficultés générées par la nonprise en compte institutionnelle des spécificités migratoires de la région :

*En 2008, 58 % des entrées, tous services confondus, étaient le fait de patients de nationalité étrangère, dont 43 % de Surinamais. Ces proportions de patients étrangers étaient respectivement de 66 % et 55 % pour le service de gynécologie-obstétrique. Plus d'un quart des journées d'hospitalisation (26,3 %), tous services confondus, dépendaient de l'enveloppe budgétaire des soins urgents et, pour 17,3 %, les frais sont restés impayés*²⁰.

Par ailleurs, le poids de l'économie informelle, s'il permet de compenser la hausse du niveau de vie et la précarité des populations installées en Guyane, présente au moins deux inconvénients majeurs. Premièrement, il génère une perte de gains pour la collectivité puisque les activités informelles échappent à l'imposition sur les sociétés. Deuxièmement, fait plus grave, il favorise également la porosité entre économie informelle et économie délictueuse et criminelle. Ainsi, l'augmentation du nombre de mules²¹ dans la région du Maroni interroge quant à la normalisation des formes d'économie parallèle et aux risques sanitaires et juridiques encourus par une population, plus spécifiquement chez les jeunes, majoritaires dans la région du fait des forts indices de fécondité.

Les difficultés rencontrées sont accentuées par la situation de discrimination et les pratiques biopolitiques des pouvoirs publics et de l'Etat français. Conscient qu'il est impossible de limiter les mobilités transfrontalières entre Albina et Saint-Laurent, le gouvernement choisit de créer des zones d'exception, via l'installation de postes-frontières afin que les personnes en situation irrégulière ne puissent arriver jusqu'au centre du pouvoir, à savoir le littoral et l'axe Kourou/Cayenne.

Le cas de Dana, jeune surinamienne scolarisée en Guyane française, illustre bien les conséquences néfastes des dispositifs de contrôle migratoire sur les liens communautaires et familiaux des habitants du Maroni. Dana sera arrêtée à l'aéroport de Cayenne pour possession de cocaïne. Son récit témoigne des effets induits par les formes de vénalité induites le désordre des relations familiales et produites par les dispositifs de restriction au regroupement familial :

Il n'y a que moi qui pouvait aider mes frères et sœurs alors que je suis la dernière de mon père et de ma mère. Et elle m'a dit que oui je peux les aider parce que tu vois au Surinam c'est pas facile. Alors elle m'a dit qu'il faut que je me lance dans ça, elle était toujours là pour me critiquer. Donc du coup j'ai cru je me suis lancée [...] Mon père nous avait laissé

¹⁹ Idem.

²⁰ Idem.

²¹ «Guyane: explosion des saisies de cocaïne en 2015». 2017. guyane 1ère. Consulté le janvier 12. <http://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/guyane-explosion-des-saisies-de-cocaine-en-2015-347249.html>.

une maison au Surinam et je voulais la réparer. [...] Elle m'a incité à force de me le dire. En fait, les enfants de ma mère n'ont pas de relation mère et fille. En fait tu penses reconquérir le cœur de ta mère en te disant que ça va s'arranger et tu vas essayer de faire ce qu'elle veut en te disant que comme ça elle va t'aimer plus. (Silence) En plus quand tu es jeune tu ne réfléchis pas tu laisses faire, tu crois en toi !²²

Le réseau par lequel des jeunes comme Dana deviennent des mules se nourrit lui aussi de cette zone tampon entre Saint-Laurent et Albina, entre l'Ouest guyanais mis en quarantaine par les barrages de gendarmerie et le Surinam :

On a été au Surinam on a vu les gens qui avait la drogue, le réseau là-bas. Après on est revenu avec la drogue ici (sur Saint-Laurent)²³.

Les pratiques discriminatoires à l'encontre des populations du fleuve tendent donc à favoriser l'entrée en illégalité, plus particulièrement chez les jeunes qui voit, dans le commerce de la drogue et la pratique de *mulage*, l'*El Dorado* que certains de leurs pairs investissent dans celui de l'extraction aurifère. Le fleuve Maroni quant à lui, devient l'image d'une mobilité tantôt bénéfique lorsqu'elle permet les soins, la scolarisation et l'insertion socioéconomique, tantôt négatif quand il favorise les trafics, les représentations et les pratiques discriminantes dont les régimes dérogatoires d'Etat se font le relais le plus efficace. Nous pourrions également citer le cas de la ville de Saint-Georges de l'Oyapock où les migrations brésiliennes font l'objet de traitements différenciés, les Brésiliens n'ayant pas le droit d'obtenir de titre de court séjour dans les mêmes conditions que les autres étrangers. Là encore le fleuve Oyapock apparaît tout à la fois comme un centre névralgique et dynamique que l'Etat transforme et assigne au statut de frontière.

6. Conclusion

Nous avons ainsi pu constater que le Maroni apparaît comme un élément central des relations intercommunautaires des populations surinamiennes et guyanaises. Insérées dans un maillage socioéconomique dynamique démographiquement, ces dernières ont su néanmoins transcender les règles biopolitiques des Etats pour inventer des formes d'organisation au sein desquels les différentes communautés du fleuve trouvent des points de jonction pour dépasser les clivages ethniques, même si ces derniers restent prégnants au regard des discours et pratiques discriminatoires recensées par les études sur l'Ouest Guyanais. Il n'en demeure pas moins qu'une mise en perspective historique de l'introduction de la modernité capitaliste et des règles administrative et sociale de l'Etat français, permettent de mesurer les effets extrêmement négatifs qu'une absence de prise en charge des populations les plus vulnérables et les plus pauvres peut avoir sur la région. Par ailleurs, la non-prise en compte des spécificités migratoires du territoire fluvial, dont le caractère transfrontalier et multiculturel semble invariablement nié, occasionnent divers problématiques qui pourraient, à terme, avoir des conséquences extrêmement préjudiciables sur les formes de cohésion socio-communautaire que le fleuve Maroni parvient aussi à drainer dans son courant. Désordre des familles, paupérisation par atrophie du commerce informelle et incapacité des pouvoirs publics à favoriser un tissu associatif et socioéconomique conséquent, déficit de services publics et d'infrastructures, corruption, tout cela semble grandement favoriser par une approche étatique du territoire se focalisant essentiellement sur des pratiques relevant d'un biopouvoir, sanctuarisant pour le coup une quarantaine géostratégique sur les berges du Maroni.

7. Références

Anelli, Serge (2017). « Ajuster l'aide pédagogique aux élèves de langue maternelle Bushinengué, dans les Segpas à l'ouest de la Guyane ». *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 54: 185-97. Consulté le janvier 10. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=NRAS_054_0185.

²² Monimofou, Gladys. 2016. «Société et interculturalité. Interprétation et représentation des Bushinenge en Guyane». Mémoire de master. ESPE. Université de Guyane. p. 116-117.

²³ Propos d'une mule recueillie par Monimofou Gladys. Ibidem, p. 118.

- Blache, P. Vidal de la (1901). « Le Contesté Franco-Brésilien ». *Annales de Géographie* 10 (49): 68-70.
<http://www.jstor.org/stable/23442419>.
- Bourgarel, Sophie. 1989. « Migration sur le Maroni : les réfugiés surinamais en Guyane ». *Revue européenne des migrations internationales* 5 (2): 145-53. doi:10.3406/remi.1989.1025.
- Carde, Estelle. (2006). « *Les discriminations selon l'origine dans l'accès aux soins : Etude en France métropolitaine et en Guyane française* ». Paris 11. <http://www.theses.fr/2006PA11T025>.
- Carde, Estelle. (2012). « Immigration(s) et accès aux soins en Guyane ». *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, n° 5 (novembre). doi:10.4000/anthropologiesante.1003.
- Guyane : explosion des saisies de cocaïne en 2015 (2017). Guyane 1ère. Consulté le janvier 12.
<http://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/guyane-explosion-des-saisies-de-cocaine-en-2015-347249.html>.
- Jolivet, Anne, Emmanuelle Cadot, Estelle Carde, Sophie Florence, Sophie Lesieur, Jacques Lebas, et Pierre Chauvin. (2011). « Migrations et soins en Guyane ». *Document de travail 105*. Paris: INSERM. Université Pierre et Marie Curie. Agence Française de Développement.
- Laëthier, Maud (2011). « Le Surinam, passages vers la Guyane. D'un pays à l'autre dans la circulation migratoire des Haïtiens ». *Cahiers de l'Urmis*, n° 13 (octobre). <http://urmis.revues.org/951>.
- Léglise, Isabelle, et Sophie Alby (2007). « *Le paysage sociolinguistique de la Guyane* ». <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00291683>.
- Lézy, Emmanuel (2000). *Guyane, Guyanes: une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazonie* (p.131) (coll.« Mappemonde »). Paris: Belin.
- Monimofou, Gladys (2016). « *Société et interculturalité. Interprétation et représentation des Bushinenge en Guyane* » [Mémoire de master]. Cayenne: Université de Guyane (ESPE).
- Piantoni, Frédéric (2002). « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement ». *Revue européenne des migrations internationales* 18 (2): 11-49. doi:10.4000/remi.1630.
- Piantoni, Frédéric. 2008. « Histoire de l'immigration en Guyane française, rapport final de recherche » (p.48). [Rapport final de recherche 35 DED 03/lot 25]. Paris : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances. Ministère de la Promotion de l'Égalité des Chances.
<http://barthes.ens.fr/clio/acsehmr/guyane.pdf>.
- Price, Richard, et Sally Price (2004). *Les Marrons* (2. éd.). Cultures en Guyane. La Roque d'Anthéron: Vents d'Ailleurs.
- Renard, Jean Marie Pierre Auteur du texte, et France Ministère des colonies Auteur du texte (1913). *Mission en Guyane en 1910 / résumé du rapport de M. Renard,...* Paris: E. Larose.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5800573j>.